

CENTRE DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)

Dans notre école, nous proposons tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, différentes activités, ouvertes à tous les enfants de 3 à 10 ans sous forme d'ateliers Montessori bilingues. **Places limitées.**

1/ Ateliers du Mercredi (éligibles au crédit d'impôt)

Forfait Annuel

36 mercredis par année scolaire de septembre à juillet.

Horaires : de 8h30 à 18h

Pour les familles de l'école Pot-en-Ciel

Forfait Annuel (soit 36 mercredis par année scolaire)	Tarif mensuel (sur 10 mois) Option Traiteur	Tarif mensuel (sur 10 mois) Option Lunchbox
Journée	158€	132€
Demi-journée	99€	74€

Pour les familles externes

Pas de droit d'entrée

Frais administratifs annuels (payables chaque année au moment de l'inscription /réinscription - non-remboursable) : **250€**

Forfait Annuel (soit 36 mercredis par année scolaire)	Tarif mensuel (sur 10 mois) Option Traiteur	Tarif mensuel (sur 10 mois) Option Lunchbox
Journée	195€	170€
Demi-journée	122€	97€

NB : La collation est comprise dans le tarif mais le goûter doit être fourni par les parents.

Réduction fratrie* : 10% à partir du 2^{ème} enfant, 15% à partir du 3^{ème} enfant

*Valable uniquement pour les inscriptions annuelles

2/ Stages Vacances Scolaires (éligibles au crédit d'impôt)

L'école est également ouverte 4 semaines supplémentaires pendant la première semaine des vacances scolaires, à l'exception de Noël (Automne, Hiver, Printemps, Eté). Les inscriptions seront ouvertes **environ 6 semaines** avant le démarrage du stage. **Places limitées.**

Horaires : de 8h45 à 17h00

Pour les familles de l'école Pot-en-Ciel

Semaine de 4 jours Option Traiteur	Semaine de 4 jours Option Lunchbox
180€	166€
Semaine de 5 jours Option Traiteur	Semaine de 5 jours Option Lunchbox
210€	186€

Pour les familles externes

Semaine de 4 jours Option Traiteur	Semaine de 4 jours Option Lunchbox
210€	186€
Semaine de 5 jours Option Traiteur	Semaine de 5 jours Option Lunchbox
240€	216€

NB : La collation est comprise dans le tarif mais le goûter doit être fourni par les parents.

Réduction fratrie* : 10% à partir du 2^{ème} enfant, 15% à partir du 3^{ème} enfant

*Valable uniquement pour une inscription sur 4 jours minimum

Le crédit d'impôt est égal à 50 % des sommes versées dans la limite des plafonds suivants :

 Tableau - Somme maximale ouvrant droit au crédit d'impôt et montant du crédit d'impôt maximum par enfant

Montant maximum	Par enfant	Par enfant en garde alternée
Frais de garde à déclarer	3 500 € maximum	1 750 € maximum
Crédit d'impôt	1 750 € maximum	875 € maximum